

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**18 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 13 décembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MM. PACAUD - JUILLET - SARTY - SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU - JOUHAUD - RIGAUD - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - SIMONET - MAZIERE - AUBERT - GAUCHI - DUGAY - ROYERE - CHAUSSADE - MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE - RABETEAU - LUMY - SCAFONE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - DERIEUX - LEHERICY - CHAUVIN - PATEYRON - GAUDY - COUSSEIROUX - RICARD - DOUMY et Mmes LAURENT - SPRINGER - JOUANNETAUD - POUGET-CHAUVAT - SUCHAUD - DESSEAUVE - HYLAIRE - JOUANNY - DUMEYNIÉ - BATTUT - POITOU - PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés** : MM. SZCEPANSKI - PARAYRE - PEROT - GUILLAUMOT - TOUZET - CALOMINE - LABORDE et Mmes PIPER - CAPS - LAGRAVE et COLON.

**Pouvoirs** :

1. Mme PIPIER donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. RIGAUD
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
5. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. SCAFONE
6. M. CALOMINE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT

**Suppléances** : Mme DESSAUVE remplace Mme COLON - Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE - Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. CHAUVIN remplace M. LABORDE.

**Secrétaire de séance** : M. Raymond RABETEAU.

M. Le Président constate que le quorum est atteint (avec 48 Conseillers physiquement présents). Il désigne M. Raymond RABETEAU pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. *(48 présents - 54 votants)*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2018**

M. le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ **Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018 à l'unanimité moins 1 abstention.**

*(48 présents - 54 votants)*

### **1. CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DU CINEMA INTERCOMMUNAL CLAUDE MILLER A BOURGANEUF (Délibération n°2018-12-25)**

Liliane SPRINGER, Vice-Présidente déléguée à la culture et à la vie associative rappelle l'objet de la délibération conformément à la note explicative de l'ordre du jour annexée à la convocation au Conseil communautaire.

Mme SPRINGER indique que les élus de la commission Délégations de service public se sont prononcés favorablement pour attribuer le contrat de concession à M. Ahmed BENNAAMANE, seul candidat ayant remis une offre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le projet de contrat de concession pour l'exploitation du cinéma intercommunal qui lui a été adressé en amont de la séance
- Conformément à la décision de la commission des délégations de service public, décide d'attribuer la DSP relative à l'exploitation du service public du cinéma intercommunal à M. Ahmed BENNAAMANE (23-Bourganeuf), pour une durée de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le contrat de DSP à M. Ahmed BENNAAMANE.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

*(48 présents - 54 votants)*

### **2. INDEMNITE DE CONSEIL 2018 AU PERCEPTEUR (Délibération n°2018-12-26)**

Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux finances et travaux, propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le versement au comptable public d'une indemnité de conseil d'un montant de 1 395,84 € brut pour l'année 2018 soit 1 262,83€ net. Elle rappelle que le Percepteur sollicite chaque année les collectivités pour l'obtention d'une indemnité.

Nicolas DERIEUX indique que le Receveur communautaire perçoit déjà une rémunération pour les fonctions qu'il exerce au sein de la Trésorerie de Bourganeuf. Considérant qu'il

a admis un certain nombre de sommes en non-valeur, aussi bien pour la Communauté de communes que pour ses Communes membres sur l'année 2018, M. DERIEUX propose de ne pas attribuer d'indemnité au Percepteur.

Patrick PACAUD précise que les déclarations de certaines sommes en non-valeur interviennent à la suite de procédures judiciaires en l'absence de possibilité de remboursement.

Jean-Pierre JOUHAUD déclare qu'il est proposé d'attribuer une indemnité de conseil qui ne dépend pas de la qualité du travail fourni et que l'on peut considérer que tout travail mérite salaire.

Pour Nicolas DERIEUX, le Receveur communautaire effectue sa mission de conseil sur son temps de travail à la Trésorerie, déjà rémunéré.

Martine LAPORTE souligne la disponibilité du Receveur communautaire en termes d'horaires de travail.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 26 avis favorables, 7 avis contraires et 21 abstentions :

→ Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 1 395.84€ euros bruts soit 1 262.83 € net pour l'année 2018.

*(48 présents - 54 votants)*

### **3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESILIATION DU MARCHE D'ASSURANCE POUR LE PERSONNEL** *(Délibération n°2018-12-27)*

Jean-Pierre DUGAY présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil communautaire.

Il précise que l'agence Parot-Lafont (Aviva), titulaire du marché d'assurance du personnel attribué par délibération du Conseil communautaire n°2018-09-19a en date du 20 septembre 2018, est dans l'incapacité d'honorer les termes du marché qui devait courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en matière de garantie décès.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de résilier ledit marché d'un commun accord avec le titulaire.

Régis RIGAUD s'interroge sur les bases utilisées pour le calcul de la masse salariale. En additionnant les masses salariales des titulaires et des non titulaires, la somme globale s'élève à 1 028 050,18€.

Jean-Pierre DUGAY précise qu'il s'agit des données connues au moment de la préparation du marché.

Régis RIGAUD compare ces chiffres à ceux estimés dans le projet de compte administratif 2018 du budget principal adressé par mail aux Conseillers en prévision du Débat d'Orientations Budgétaires. En effet, La section 012 relative aux charges de personnels présente une estimation des dépenses à 1 818 085,43€ soit un écart de 790 035,25€ par rapport aux bases utilisées pour l'estimation des cotisations d'assurance du personnel.

Fabienne MARTIN, Directrice Générale Adjointe et Directrice des Ressources Humaines n'a pu que constater cette incohérence suite à l'étude du marché attribué avant sa prise de poste.

Régis RIGAUD souligne l'augmentation de près de 80 % de la masse salariale par rapport aux bases estimatives.

Fabienne MARTIN relève également l'importance de l'écart, néanmoins elle précise que le chapitre 012 est impacté par d'autres articles du budget, différents des charges de personnels titulaires (chapitre 6411) et non titulaires (chapitre 6413).

M. Le Président précise que les estimations seront ajustées en vue de l'élaboration du cahier des charges de la prochaine consultation.

Jean-Pierre JOUHAUD s'interroge sur la couverture des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 si la collectivité résilie le contrat susmentionné.

Fabienne MARTIN informe avoir procédé à certaines vérifications et confirme que les garanties actuellement en vigueur seront maintenues, considérant que la dénonciation de ces contrats n'a pas été réalisée dans les délais attendus. Il s'agit des contrats ci-dessous :

- Pour les agents de l'ex Communauté de communes Bourgneuf-Royère de Vassivière et du SIVOM Bourgneuf-Royère : AVIVA
- Pour les agents de l'ex CIATE : CIGAC.

Jean-Pierre JOUHAUD souhaite s'assurer que les garanties ne sont pas ajustées au prorata de la masse salariale.

Fabienne MARTIN précise que le versement des cotisations s'effectue via un acompte en début d'année et un solde recalculé sur la masse salariale réelle en fin d'année.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De résilier sans indemnisation le marché d'assurance du personnel confié à l'Agence Parot-Lafont (Aviva) à Bourgneuf
- D'autoriser le Président à signer une convention de résiliation ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.  
*(48 présents - 54 votants)*

#### **4. FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2019**

Afin d'alimenter les échanges concernant la fixation des attributions de compensations prévisionnelles de l'année 2019, M. Le Président propose une présentation financière.

Christine KAPLAN, Directrice financière rappelle qu'une première présentation de la situation financière de la Communauté de communes a été proposée le 05 décembre 2018 au cours de la réunion du groupe de travail composé de la commission Finances et de Conseillers communautaires volontaires.

Les chiffres ont depuis été affinés, permettant d'estimer les résultats suivants :

**PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Fonctionnement							
Dépenses			Recettes				
Chapitre	Montant prévu	Montant qui serait réalisé	Observations	Chapitre	Montant prévu	Montant qui serait réalisé	Observations
011	1 492 919,62 €	1 150 000,00 €	Charges à caractère général (90%) - prise en compte Rivières (-200 000 €)	70	736 210,80 €	704 462,55 €	participation usagers aux services +rembt frais perso BA(95%)
012	1 818 085,43 €	1 818 000,00 €	Charges de personnel (100%)				
66	55 253,91 €	55 253,91 €	intérêts emprunts	74	1 656 147,86 €	1 121 000,00 €	subventions 150000€ + dotations ETAT 870000 € + CEJ enfance 101000 €
65	1 968 974,36 €	1 935 000,00 €	Autres charges courantes (élus 75000€ + sub associations 290000€ + contributions obligatoires yc team BAOM 1445440,66€+autres 124000€) (98%)	75	126 273,26 €	118 000,00 €	loyers
014	2 010 676,20 €	2 010 676,20 €	AC+FNGIR	73	4 912 508,29 €	4 900 000,00 €	toute la fiscalité (100%)
67	274 578,10 €	110 000,00 €	Sub aux particuliers+sub équilibre BA	77	4 621,63 €	20 180,94 €	produits exceptionnels
68	23 005,34 €	23 005,34 €	provision pact creuse	013	3 000,00 €	24 922,27 €	Atténuation de charges (rembt salaire assurance)
042	258 439,75 €	258 429,75 €	amort dépenses	042	37 778,34 €	37 474,34 €	Amortissement des subventions
022	212 427,28 €	- €	dépenses imprévues	002	649 254,33 €	- €	
023	11 434,52 €	- €	virement à la section d'investissement				
<b>TOTAUX</b>	<b>8 125 794,51 €</b>	<b>7 360 365,20 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>8 125 794,51 €</b>	<b>6 926 040,10 €</b>	

- 434 325,10 € résultat de l'année  
649 254,33 € excédent reporté  
214 929,23 € résultat cumulé

Le résultat cumulé tient compte des nouvelles subventions à hauteur de 101 000 € obtenues avec la signature du contrat enfance jeunesse (voté lors de la séance du 11.12.2018), de la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget SPANC (-20 000 €) et de divers ajustements.

**PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Investissement							
Dépenses			Recettes				
Chapitre	Montant prévu	Montant qui serait réalisé	Observations	Chapitre	Montant prévu	Montant qui serait réalisé	Observations
16	192 314,53 €	192 314,53 €	Capital d'emprunts	10	- €	40 247,67 €	FCTVA
040	37 778,34 €	37 474,34 €	Amortissement des subventions	13	618 373,59 €	53 235,12 €	subventions investissement
20	37 013,09 €	23 684,53 €	Immobilisations incorporelles	040	258 439,75 €	258 429,75 €	amort dépenses
204	6 779,83 €	6 779,83 €	subventions équipement versées	024	92 937,55 €	- €	pdts cession st yrieix
21	69 160,04 €	25 474,59 €	Immobilisations corporelles	021	11 434,52 €	- €	virement de la section de fonctionnement
23	13 161,71 €	12 293,73 €	Travaux hors AP	001	- €	- €	
AP3	4 624,83 €	4 624,83 €	Abords du hall	16	- €	719,03 €	cautions reçues
AP4	6 570,43 €	5 818,03 €	Tour zizim				
AP7	315 474,41 €	156 524,62 €	Masgot				
AP8	235 644,04 €	126 407,00 €	Dorsal				
020	2 381,49 €	- €	dépenses imprévues				
001	60 282,67 €	- €	Déficit reporté				
<b>TOTAUX</b>	<b>981 185,41 €</b>	<b>591 396,03 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>981 185,41 €</b>	<b>352 631,57 €</b>	
						- 238 764,46 €	résultat de l'année
						- 60 282,67 €	déficit reporté
						- 299 047,13 €	résultat final

Régis RIGAUD souhaite connaître l'état d'avancement de la procédure de remboursement des crédits relatifs à la réhabilitation du logement à Saint-Yrieix-Les-Bois. En effet, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est en attente du remboursement des crédits investis pour l'opération avant que la Commune ne quitte le périmètre intercommunal.

M. Le Président précise que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ne lui permettent pas de supporter les frais relatifs à cette opération au nom de la Commune. Néanmoins le conseil de la CA sera prochainement invité à se prononcer sur le déblocage d'un fonds de concours à hauteur de 30 000€ permettant de rembourser une première partie de la somme restant due à la Communauté de communes. Si le Conseil approuve ce financement, la part de la Commune de Saint-Yrieix-Les-Bois serait réduite à environ 60 000€. Restent à attendre les décisions des instances des deux collectivités.

En cas d'impossibilité de remboursement par la Commune, l'Etat devra intervenir pour proposer un arrangement. En ce sens, la possibilité de perception des loyers du logement sur une durée de 5 ans a été évoquée en tant que mensualités de remboursement de la part de la Commune.

Joël LAINE avait cru comprendre que l'Etat attendait une délibération du Conseil de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest sur l'acceptation d'un remboursement échelonné. M. Le Président précise que la Commune doit, en premier lieu, délibérer sur ce sujet.

Martine LAPORTE déclare être contre l'échelonnement d'un remboursement sur une durée de 5 ans et demande une régularisation de la situation en 2019. Jean-Claude TRUNDE ajoute que la durée pourrait se voir allongée en cas de vacance ou de non-paiement des loyers par les locataires.

Michèle HYLAIRE estime également que la Communauté de communes n'a pas à faire crédit à la Commune sur une aussi longue période. Elle rappelle que les élus du Conseil municipal de Saint-Yrieix-Les-Bois ont choisi de quitter le périmètre en connaissance de cause, aussi elle leur demande d'assumer leur décision.

Jean-Claude TRUNDE partage cette position.

Nicolas DERIEUX considère que s'agissant d'une proposition de l'Etat, la Communauté de communes n'a pas d'obligation d'acceptation.

Patrick PACAUD est surpris que les incidences financières ne soient toujours pas réglées à ce jour. Si la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'était engagée à prendre en charge ces frais dans le cadre du transfert de la Commune, il demande à ce que les engagements soient tenus.

Joël ROYERE rappelle par ailleurs que la Communauté de communes n'avait pas intégré les opérations de restauration de petit patrimoine d'une valeur de 5 000€ dans le calcul des incidences financières.

Joël LAINE demande un vote du Conseil communautaire sur ce sujet.

Jean-Pierre JOUHAUD précise que ces compensations sont dues de plein droit à la Communauté de communes et ne nécessitent donc pas de nouvelles délibérations du Conseil communautaire. En cas d'intervention de l'Etat, il précise que les préconisations de Mme La Préfète veilleront à ne mettre en péril aucune des parties.

En effet, il est indiqué que la Commune de Saint-Yrieix-Les-Bois ne serait pas en capacité de contracter un emprunt pour rembourser la Communauté de communes.

M. Le Président déclare que les suites données à cette transaction seront présentées à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire, lorsque la collectivité aura été destinataire de l'ensemble des décisions des instances concernées. La demande adressée à Mme La Préfète sera celle d'un remboursement intégral sur l'année 2019.

Guy DELOSGES rappelle que la situation dure depuis une année. M. Le Président précise que les services de la collectivité ont sollicité la Commune à de nombreuses reprises sans qu'aucune réponse ne soit apportée.

Au terme des échanges sur ce dossier, Christine Kaplan poursuit la présentation financière :

**PROJET BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL**  
**AVEC EXTENSION PETITE ENFANCE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	1 367 000,00 €	Charges à caractère général (yc 17000€ petite enfance BGF)	70	712 700,00 €	participation usagers aux services +rembt frais perso BA(idem réel 2018) yc 12700 € petite enfance BGF)
012	2 051 755,00 €	Charges de personnel (yc 101755 € petite enfance BGF)			
66	54 411,70 €	intérêts emprunts	74	1 283 700,00 €	subventions + dotations ETAT (idem réel 2018+100000€) yc 62700 € petite enfance BGF
65	1 936 666,00 €	Autres charges courantes (élus+sub associations+contributions obligatoires yc teom BAOM) idem réel 2018 yc 1666 € petite enfance BGF	75	118 000,00 €	loyers (idem réel 2018)
014	2 010 000,00 €	AC+FNGIR (idem réel 2018)	73	4 900 000,00 €	toute la fiscalité (idem réel 2018)
67	274 000,00 €	Sub aux particuliers+sub équilibre BA	77	- €	produits exceptionnels
68	23 000,00 €	provision pact creuse (dernière année)	013	- €	Atténuation de charges (rembt salaire assurance)
042	240 782,25 €	amort dépenses	042	38 464,34 €	amortissement des subventions
022	- €	dépenses imprévues	002	214 929,23 €	excédent 2018
023	382 613,86 €	virement à la section d'investissement			
<b>TOTAUX</b>	<b>8 340 228,81 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>7 267 793,57 €</b>	

**- 1 072 435,24 € manque**

Cette projection tient compte des données fournies par la Commune de Bourgneuf pour la petite enfance sur 4 mois en dépenses et en recettes, des données à compétences constantes, fiscalité constante, avec un virement à la section d'investissement de 382 613,86 € nécessaire pour équilibrer la section.

Mme KAPLAN précise que la loi des Finances prévoirait une augmentation des bases de 1,2% qui n'a pas été intégrée à ces projections, n'ayant pas été confirmée.

Jean-Pierre JOUHAUD regrette que ces potentielles recettes ne soient pas prises en compte. Il considère en effet que si cette annonce a été faite, l'Etat ne fera pas machine arrière.

Christine KAPLAN précise que la Collectivité a constaté une baisse des bases, aussi minimiser l'augmentation prévue par la loi des Finances permet de pallier à ce phénomène. M. JOUHAUD souhaite connaître la raison pour laquelle aucun montant n'est renseigné sur les atténuations de charges. Mme KAPLAN fait état de la difficulté d'estimation des remboursements de salaires. M. JOUHAUD pense qu'il serait judicieux d'estimer ces frais en fonction des années précédentes. Mme KAPLAN concède que les frais relatifs aux arrêts longue maladie pourraient être estimés sans toutefois représenter la dépense dans son intégralité.

Régis RIGAUD demande, pour mémoire, à combien était estimé le chapitre 012 du compte administratif du budget principal 2017. Christine KAPLAN précise que le montant inscrit sur ce chapitre était de 1 638 539,40€. Régis RIGAUD remarque que ce poste de dépense a augmenté d'environ 400 000€, soit 25%, entre 2017 et 2019 alors que des difficultés financières étaient déjà évoquées depuis 2017.

Christine KAPLAN précise que les projections 2019 prennent en compte un trimestre de charges relatives à la reprise du personnel de la petite enfance du secteur de Bourgneuf. M. Le Président tient à rappeler que ce chapitre avait connu une augmentation de 60% pour l'ex CCBRV seule, entre 2014 et 2016.

Martine LAPORTE précise que l'augmentation de la masse salariale est due à l'extension de compétences, à des embauches au sein des services SPANC, Petite enfance, Bâti et Administration générale, à la fin des contrats aidés ainsi qu'à la mise en place du RIFSEEP depuis le second semestre 2018.

Guy DESLOGES demande si Mme KAPLAN peut renseigner les chapitres 6411 et 6413 à l'assemblée.

Christine KAPLAN rappelle que les montants suivants ont été inscrits au budget 2018 :

- 1 314 826,85€ pour le personnel titulaire
- 400 945€ pour le personnel non titulaire

Jean-Pierre JOUHAUD comprend qu'il n'y a donc aucune économie potentielle à réaliser sur les chiffres présentés. Martine LAPORTE indique qu'un poste laissé vacant au mois de novembre n'a pas été pourvu. Elle confirme qu'il semble difficile de réaliser des économies sur le personnel.

En outre, Fabienne MARTIN, DGA-DRH, précise que 2 postes sont doublés pour assurer les besoins de services, l'un pour longue maladie et l'autre pour congé maternité. Le service Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés a également recours à de nombreux contrats pour remplacements sans lesquels le service ne pourrait être rendu à la population.

Guy DESLOGES propose que les tournées de ramassage des ordures ménagères soient réétudiées sur la période hivernale. Il précise en effet avoir constaté que la fréquence de passage sur la Commune de Chavanat pourrait être revue à la baisse.

Patrick AUBERT précise que cette observation a également été relevée par le service. Néanmoins une modification des tournées ne résoudra pas le problème des remplacements. Il précise que le service n'a pas de marge pour économiser sur la masse salariale.

Suite à une remarque de M. LAGRANGE sur l'affectation des salaires du personnel du SPANC et du service CTDMA-EC, Fabienne MARTIN précise que ces salaires sont inscrits sur le chapitre 70 du budget général puis remboursés par les budgets annexes concernés.

Franck SIMON-CHAUTEMPS tient à préciser que le budget inhérent aux ordures ménagères, autrefois porté par le SIVOM de Bourganeuf-Royère n'a jamais connu de difficultés, jusqu'à permettre à plusieurs occasions d'équilibrer le budget voirie, davantage en difficulté. Aussi il ne voit pas comment la situation aurait pu se dégrader en 2 ans. Patrick AUBERT précise que le budget annexe Ordures ménagères sera impacté par des mises aux normes qui n'avaient pas été prises en charge par le syndicat, dont celle de la déchèterie pour un montant estimatif de 200 000€.

Jean-Pierre JOUHAUD souligne qu'il s'agit d'une dépense d'investissement alors que les débats concernent le fonctionnement. M. AUBERT précise qu'il s'agit d'une dépense qui devra être financée par des recettes.

M. JOUHAUD remarque que les pistes d'économies présentées ne concernent pas le fonctionnement, il demande donc si des recherches ont toutefois été menées sur ces postes de dépense. Martine LAPORTE le confirme et précise que la présentation faite en séance a pour objet d'alimenter les choix quant à l'exercice des compétences de la Communauté de communes ainsi que l'étude de certains leviers à mettre en œuvre pour équilibrer le budget 2019.

Eu égard à ces constatations, Jean-Pierre JOUHAUD souhaite connaître le projet global. Michèle HYLAIRE rappelle qu'en fonction de l'exercice des compétences, la suppression de certaines actions aura une incidence sur le personnel. Elle demande la production de données chiffrées associées aux leviers proposés.



M. Le Président est davantage favorable à une approche par les actions. Il rappelle que les domaines de compétences suivants ont été priorités dans le cadre des groupes de travail organisés :

- Petite enfance
- Développement économique associé au tourisme
- Culture et vie associative

Il souhaite que l'assemblée oriente la réflexion en vue de la préparation du budget 2019.

Marinette JOUANNETAUD évoque le financement des opérations de montée en débit inscrites en investissement. Christine KAPLAN précise qu'il s'agit de travaux ayant fait l'objet d'une validation en Conseil communautaire. Mme JOUANNETAUD indique que ces opérations pourraient bénéficier d'un concours du Département via un dispositif d'avances remboursables sur 20 ans, sur le modèle qui vient d'être mis en place avec la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Jean-Claude TRUNDE précise que les programmes déjà engagés ne sont pas concernés par le dispositif évoqué par Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD pense qu'il s'agit d'une option intéressante qui permettrait à la Communauté de communes d'étaler le financement de cet investissement.

M. Le Président précise que le Département sera sollicité sur ce point.

M. Le Président souhaite recadrer les échanges sur les orientations budgétaires.

Seraient priorités les domaines de compétences suivants :

- Petite enfance
- Développement économique associé au tourisme
- Culture et vie associative

Les Conseillers volontaires ayant participé aux groupes de travail avaient également évoqué l'environnement, dans un second temps.

M. Le Président invite les Conseillers à se prononcer sur ces orientations.

Denis SARTY souhaite connaître les compétences les plus financées par les partenaires.

M. Le Président renseigne les compétences Environnement et Petite Enfance.

M. SARTY en déduit qu'il s'agit de compétences autonomes et qu'il est donc judicieux de les conserver. Mme LAPORTE précise que ces compétences ne peuvent pas être qualifiées d'autonomes.

Nicolas DERIEUX précise que les financements perçus pour l'exercice de ces compétences ne signifient pas que ces compétences mobilisent un faible autofinancement.

En l'absence de certitudes sur certains chiffres, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT se dit gênée par un éventuel positionnement sur la suppression de compétences en tant que levier d'économie. Elle juge les échanges prématurés et propose d'attendre les chiffres affinés pour éclairer les réflexions.

M. Le Président déclare qu'à compétences égales, le besoin de financements avoisine le million d'euros, aussi l'affinage ne résoudrait pas la problématique. Par ailleurs, certains chapitres ne pourront être estimés au plus juste, telles les atténuations de charges et les données fiscales.

Mme POUGET-CHAUVAT propose de faire une moyenne estimative sur les 10 dernières années pour les atténuations de charges. M. Le Président ne pense pas qu'il soit judicieux de chercher des pistes d'économies ou de recettes sur des montants supposés. Le Conseil doit faire un choix quant aux services qu'il souhaite proposer à la population. Martine LAPORTE précise que les atténuations de charges représentent une moyenne d'environ 20 000€ sur les 5 dernières années.

Jean-Pierre JOUHAUD dénonce la méthode utilisée précisant qu'un projet politique de territoire doit être défini en premier lieu. Il évoque les compétences à enjeux multiples en citant notamment l'Environnement, qui bénéficie de nombreux financements mais représente également un outil de développement touristique. M. JOUHAUD rejoint M. Le Président sur le besoin de cibler les interventions avant d'en étudier le coût. Aussi il estime que la présentation du besoin de financement intégrée dans l'analyse financière n'est pas adaptée à la méthode.

Martine LAPORTE précise que les dépenses d'investissement inscrites sont des montants déjà engagés par le Conseil communautaire. M. JOUHAUD déclare qu'il est toujours possible de se désengager en cas de déficit.

M. Le Président en tire le constat suivant : la Communauté de communes vit au-dessus de ses moyens. Il invite donc à nouveau l'Assemblée à choisir les pistes d'économie en fonction des services souhaités pour la population.

Michèle HYLAIRE précise que les seuls investissements prévus par la Communauté de communes pour l'année 2019 concernent la deuxième tranche de travaux pour le centre de la pierre à Masgot et les opérations FTTH du syndicat mixte DORSAL. Elle rappelle que les investissements en termes de numérique relèvent d'un choix politique et que les montants inscrits pour 2019 correspondent aux travaux réalisés en 2018.

Martine LAPORTE confirme que les montants inscrits correspondent à la fois à des travaux réalisés en 2018, ainsi qu'à la réalisation de plaques supplémentaires, votée en 2018, pour un montant d'environ 115 000€.

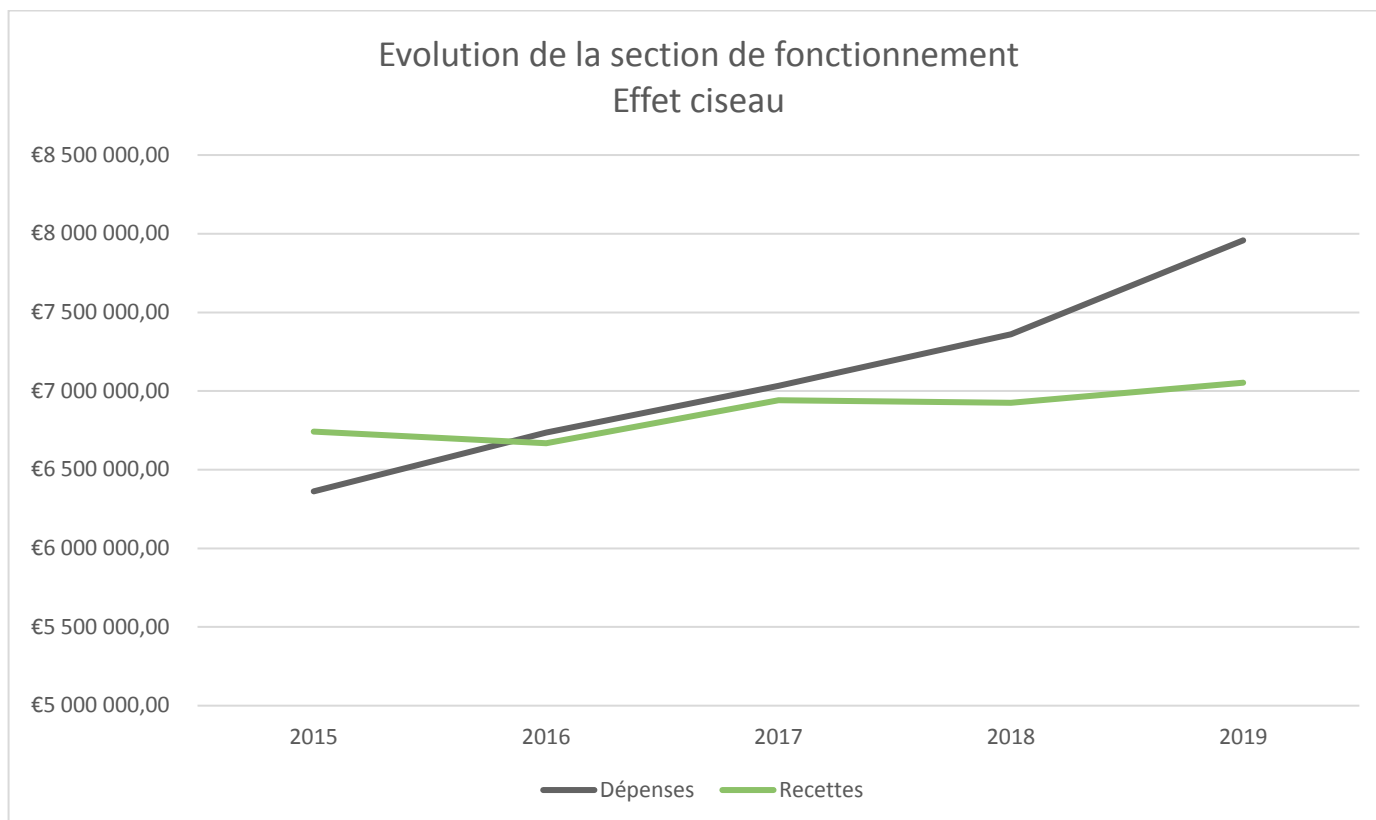
Mme HYLAIRE en déduit donc que la Communauté de communes n'a d'autre choix que de régler ces dépenses.

Jean-Pierre JOUHAUD note que cet investissement peut bénéficier d'une avance du Département, conformément aux informations données par Mme JOUANETAUD ci-avant. Jean-Claude TRUNDE rappelle une nouvelle fois que ce dispositif ne concerne pas les opérations déjà engagées.

Martine LAPORTE précise que la demande sera effectuée auprès du Département pour les travaux d'installation de plaques supplémentaires précités.

M. Le Président déclare que le projet de territoire s'est construit autour du projet de statuts de la Communauté de communes et de l'intérêt communautaire associé aux compétences concernées.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT demande des explications sur les évolutions de la section de fonctionnement, et notamment le phénomène d'augmentation qu'elle qualifie d'extraordinaire, suite au point d'impact entre les deux courbes de dépenses et recettes en 2016, appelé « effet ciseau ».



Martine LAPORTE précise que le phénomène s'explique notamment par :

- la contractualisation d'emprunts pour la réalisation d'opérations d'investissement, représentant un remboursement à hauteur de 110 000€ par an
- l'augmentation de l'activité des services Petite Enfance et la diminution du nombre de contrats aidés
- l'autofinancement de certains projets.

Elle précise que les emprunts ont été contractés pour construire de nouveaux équipements qui ont engendré des frais de fonctionnement.

Raymond RABETEAU déclare que ce phénomène est également dû au remboursement des intérêts des emprunts.

Christine KAPLAN indique que le capital d'emprunt doit tout de même être financé. Elle concède la seule prise en compte des intérêts au chapitre 66 sur la courbe des dépenses exposées ci-avant, néanmoins des virements à la section d'investissement ont dû être réalisés pour autofinancer ces emprunts et ont donc impacté les résultats réels de la collectivité.

Nicolas DERIEUX précise que l'effet ciseau a débuté avant la fusion des territoires. Mme LAPORTE et M. Le Président le confirment.

M. Le Président demande à l'Assemblée de réfléchir à la façon d'exercer les compétences intercommunales et rappelle que la recherche d'économies est inévitable. Il devient nécessaire de fournir les orientations pour que les services de la Communauté de communes puissent travailler sur les budgets.

Jean-Pierre JOUHAUD pense que la première étape d'élaboration d'un projet de territoire est de réfléchir aux actions que la Communauté de communes souhaite réaliser avant

de chercher les financements et économies potentiels. Sans cette chronologie et en commençant par l'étude des leviers, il craint que la méthode ne soit stérile. Il rappelle notamment l'important nombre de réunions et groupes de travail organisés pour mener la réflexion, sans grande évolution.

M. JOUHAUD prend l'exemple de l'entretien des chemins de randonnée pour lequel certaines Communes sont prêtes à prendre en charge la compétence, ce qui permettrait une économie de 50 000€ pour la Communauté de communes et constituerait un projet partagé.

Jacques MAZIERE tient à préciser que la Commune de Faux-Mazuras prend en charge l'entretien des chemins de randonnée sans faire appel à la Communauté de communes, notamment dans le cadre des randonnées organisées par l'association l'Enjambée Creusoise. Jean-Pierre JOUHAUD indique qu'il faisait référence à l'entretien des chemins balisés. Daniel CHAUSSADE précise que la Communauté de communes entretient les chemins de randonnée intercommunaux seuls et que l'Enjambée Creusoise organise également des randonnées sur les chemins non balisés. M. MAZIERE précise que la municipalité prend en charge l'ensemble des chemins, balisés ou non, situés sur la Commune de Faux-Mazuras.

Gérard CHAPUT rappelle qu'il est du devoir des Communes d'entretenir les chemins publics communaux.

Nicolas DERIEUX synthétise les méthodes en déclarant qu'il est nécessaire de trouver 1 000 000€, soit en réduisant les dépenses et en augmentant les recettes, soit en réduisant les compétences.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT prend l'exemple d'un budget familial. Si la famille doit choisir entre l'achat d'une nouvelle voiture, s'offrir des vacances ou bien manger, elle choisira de faire des économies sur certains postes de dépenses. Néanmoins une autre approche consiste à choisir l'un des trois objectifs et se priver sur les 2 autres. Mme POUGET-CHAUVAT se déclare davantage favorable à cette seconde approche.

Martine LAPORTE précise que les élus ont déjà amorcé la réflexion en ce sens, en définissant les 3 axes prioritaires suivants :

- Petite enfance
- Développement économique associé au tourisme
- Culture et vie associative

Elle propose de retenir ces axes afin de poursuivre le travail d'élaboration du budget.

Jean-Claude TRUNDE estime que la discussion tourne en rond. Il rappelle que le Conseil étudie les compétences et les projets depuis plus de 6 mois et demande à ce que le raisonnement concerne désormais les actions. Il précise que la discussion restera stérile tant que chacun jugera que toutes les compétences sont essentielles. M. TRUNDE souhaite que le Conseil se prononce sur des actions pour permettre aux services de travailler. L'aspect financier sera évoqué dans un second temps.

Il espère que les élus présents ont bien pris conscience de la situation financière et que tout investissement nouveau n'est pas envisageable.

M. JOUHAUD précise ne pas partager ce point de vue.

Delphine POITOU propose de répartir des enveloppes par service en respectant l'objectif du projet de territoire. Martine LAPORTE considère qu'il s'agit certes d'une solution mais qu'elle ne sera pas suffisante.

Guy DESLOGES indique qu'il est primordial de dégager de l'excédent. Jean-Pierre JOUHAUD pense que l'excédent doit avoir un objectif et servir des projets qu'il faut définir.

Martine LAPORTE estime que les projets pourront être construits quand les budgets dégageront de l'excédent.

Jean-Pierre JOUHAUD répète qu'il est davantage favorable au choix des actions avant de chercher les économies qui permettront d'équilibrer le budget.

Daniel CHAUSSADE déclare que les services ont reçu des consignes pour simuler des projets de budget pour l'année 2019. Il cite l'exemple du service Environnement qui a proposé des actions sur la GEMAPI, la forêt et la randonnée. Le service a travaillé sur 3 hypothèses budgétaires, aussi M. CHAUSSADE propose que l'ensemble des services intercommunaux produise un travail identique pour aider les élus à la décision.

M. Le Président tient à préciser qu'il s'agit d'une initiative des services qui n'ont, jusqu'à présent, pas reçu de directives dans ce cadre. M. CHAUSSADE précise que le service Environnement a fait preuve d'anticipation.

Franck SIMON-CHAUTEMPS dénonce l'endettement des collectivités par la folie des grandeurs de certains. Il rappelle que les signataires doivent assumer leurs responsabilités en cas de difficultés financières. Par ailleurs et dans le contexte actuel, il précise être contre l'augmentation de la fiscalité.

Michel GIRON se dit gêné par les méthodes évoquées et pense qu'il serait judicieux d'entamer la démarche par la recherche d'économies et de recettes. Une fois ce travail effectué, le budget réel pourrait être redistribué sur des actions.

Les différents leviers suivants sont présentés :

- **Réduire/Supprimer des actions**
  - Abandonner des compétences
  - Supprimer des actions
  - Gérer les compétences actuelles autrement
- **Jouer sur la fiscalité**
  - Hausse de l'imposition des ménages
  - Augmentation de la TFB (de 1,5% à 3% -> + 196 305 €) soit environ 20€ par ménage
- **Revoir la répartition entre communes et CC CSO**
  - Répartition du FPIC
  - (actuellement 160 886 € -> pourrait aller jusqu'à 209 152€ soit + 48 266 €)
  - Année blanche pour les communes (+341 417 €)
  - Revoir les attributions de compensation (travail avec la CLECT)
  - Transfert de charges lié à l'extension de la petite enfance
  - Révision libre sur la base de 20 €/habitants
  - Révision des attributions de compensation dans le cadre de la fusion (dans la limite de 30%)
- **Vendre des biens immobiliers**

Michèle HYLAIRE souhaite connaître les bâtiments qui pourraient être mis en vente par la collectivité pour générer des recettes.

M. Le Président souhaite préciser dans un premier temps qu'il s'agit d'une piste évoquée à l'occasion des groupes de travail.

Mme LAPORTE précise que l'immeuble Turgot à Bourganeuf est à vendre, indiquant toutefois que les bénéfices liés à la vente de ce bien n'atteindraient pas le montant escompté pour rétablir l'équilibre budgétaire.

M. GIRON demande si ce bâtiment génère des recettes. Mme LAPORTE précise que la Communauté de communes perçoit 2 loyers, toutefois des travaux seront bientôt nécessaires pour maintenir l'occupation des locaux.

Franck SIMON-CHAUTEMPS demande si la fermeture de l'un des deux sites administratifs de la Communauté de communes générerait des économies. Martine LAPORTE suppose que cette opération ne générerait pas d'économies considérant que des travaux d'agrandissement seraient nécessaires sur le site maintenu pour accueillir l'ensemble du personnel. M. SIMON-CHAUTEMPS pense que les locaux de Bourganeuf pourraient bénéficier d'une extension. Martine LAPORTE précise que cette opération endetterait davantage la collectivité.

Jean-Pierre JOUHAUD approuve la proposition de M. CHAUSSADE pour que chaque service produise des hypothèses de budget, dont un à minima.

Martine LAPORTE précise que ce travail a déjà été réalisé par les services pour élaborer le budget 2017 et que cette seule approche ne sera pas suffisante à l'élaboration d'un budget à l'équilibre pour l'année 2019.

Jean-Pierre JOUHAUD souhaite une réflexion en termes d'actions seules avec des critères de raison. Ensuite interviendrait le travail de recherche de subventions. Il rappelle que chaque année, les territoires rendent des subventions qui n'ont pas été consommées. Il informe que le calcul a été fait sur le périmètre du Pays Sud-Creusois : pour 1€ investi par les Communautés de communes, 8,83€ ont été accordés par an et par territoire sur 5 ans, sans avoir été consommés en intégralité.

M. Le Président propose que les commissions thématiques se réunissent dès le mois de janvier pour lister les actions, à minima, par compétence déléguée.

Les domaines de compétences à prioriser sont à nouveau évoqués.

Jean-Pierre JOUHAUD précise que la Culture et la Petite Enfance sont des services rendus à la population, et que le Tourisme est un outil de Développement économique et donc censé rapporter au territoire. Il ajoute que la protection de l'environnement et le patrimoine naturel peuvent faire de même.

Joël ROYERE propose que chaque Vice-Président délégué travaille avec les services concernés pour faire des propositions en commissions thématiques.

Martine LAPORTE est davantage favorable à un travail en commission, sous l'égide des Vice-Présidents délégués.

Nicolas DERIEUX souhaite s'assurer que les décisions finales seront entérinées par un vote du Conseil communautaire.

Jean-Yves GRENOUILLET confirme qu'il s'agit de décisions politiques. Il cite notamment l'exemple de la compétence Enfance-Jeunesse pour laquelle la seule piste d'économie serait de supprimer les camps de vacances pour un montant de 7 000€.

Jean-Pierre JOUHAUD ne souhaite pas envisager cette option considérant l'impact sur les familles.

Concernant la hausse de l'imposition des ménages, M. Le Président précise qu'une augmentation de la Taxe sur le Foncier Bâti de 1,5% à 3% représenterait une recette d'environ 196 000€.

Michèle HYLAIRES souhaite connaître l'impact financier annuel moyen par ménage. Martine LAPORTE précise que l'augmentation est estimée à 20€ par ménage.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVET est défavorable à la hausse de l'imposition des ménages eu égard au contexte national.

Michel GIRON pense que les Communautés de communes ne devraient pas avoir pour rôle l'augmentation de la fiscalité. Toutefois, l'Etat s'étant désengagé des collectivités territoriales, il semblerait qu'il n'y ait pas d'autres solutions. Il ajoute que de nombreux territoires ont déjà eu recours à ce levier. M. GIRON précise qu'il s'agit d'une solution à contrecœur et qu'il faudra faire d'autres choix pour équilibrer les finances de la Communauté de communes.

Joël LAINE déclare que l'Etat tente d'équilibrer son propre budget en asséchant les budgets des collectivités.

M. GIRON tient à préciser que si rien n'est fait aujourd'hui, la situation risque de se dégrader et les habitants de la Communautés de communes en seront d'autant plus impactés à l'avenir.

M. Le Président indique, en effet qu'à ce jour la collectivité a encore le choix de ses actions et de ses leviers.

Martine LAPORTE pense qu'il est nécessaire d'activer l'ensemble des leviers proposés pour résoudre la problématique, elle exprime également qu'elle prend cette position à contrecœur.

Nicolas DERIEUX évoque la suppression des compétences. Martine LAPORTE précise qu'il faudrait en supprimer un certain nombre pour équilibrer la situation sans avoir besoins d'activer d'autres leviers.

Nicolas DERIEUX dit que la Communauté de communes ne pourra pas justifier l'augmentation de la fiscalité auprès des contribuables associée à une baisse des services rendus à la population.

Michèle SUCHAUD demande la réalisation d'un bilan sur les biens immobiliers appartenant à la Communauté de communes pour distinguer les recettes et les frais de fonctionnement liés aux bâtiments. M. Le Président précise que ce travail sera fait.

Michèle HYLAIRES dit avoir cru comprendre que seul l'immeuble Turgot était propriété de la Communauté de communes. Martine LAPORTE précise que seul l'immeuble Turgot est à vendre. Mme HYLAIRES souhaite donc connaître l'ensemble des biens immobiliers propriétés de la Communauté de communes.

Sont listés les biens suivants :

- Bâtiments administratifs à Ahun et Masbaraud-Mérignat
- Locaux occupés par l'Office de Tourisme à Bourgneuf

- Espace culturel Claude Chabrol à Ahun
- Immeuble Tournyol à Pontarion

Il est précisé que la salle culturelle Confluences n'appartient pas à la Communauté de communes. Christine KAPLAN indique que certaines situations doivent être régularisées. Elle rappelle que l'équipement a été construit par la Communauté de communes sur un terrain propriété de la Commune de Bourgneuf.

Martine LAPORTE ajoute que la Communauté de communes est propriétaire d'étangs et de forêts. Raymond RABETEAU souhaite savoir si des coupes de bois ont été récemment réalisées. M. Le Président précise qu'une opération est programmée en 2019 représentant une recette de 41 300€.

Michèle HYLAIRE demande qui est propriétaire de la salle culturelle Confluences s'il ne s'agit pas de la Communauté de communes qui a supporté les travaux de création et les frais de fonctionnement. Christine KAPLAN précise que l'équipement appartient à la Commune de Bourgneuf. Michèle HYLAIRE répond par des applaudissements.

Martine LAPORTE précise que la situation de la salle culturelle, ainsi que celle de la maison de santé à Bourgneuf dans le même cas, seront entièrement régularisées. Elle estime que les deux Communautés de communes ont pu faire des erreurs et ajoute qu'un bâtiment situé à Masgot a également bénéficié d'aménagements sans appartenir à la Communauté de communes. La situation a été régularisée par délibération du Conseil communautaire.

Jean-Pierre JOUHAUD propose à la Communauté de communes d'acquérir les terrains de la maison médicale et de la salle culturelle Confluences pour le montant des travaux réalisés à Masgot. Il tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une erreur, le terrain de la salle culturelle ayant été mis à disposition de la Communauté de communes.

Mme LAPORTE répond que la situation doit être régularisée.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT se dit favorable à la révision des attributions de compensation aux Communes.

M. Le Président informe le Conseil que M. DERIEUX avait proposé, dans le cadre des groupes de travail, une révision des AC de 20€ par habitant. Il précise que cette modulation n'est pas recevable considérant qu'elle représente une augmentation supérieure à 30% du montant initial des AC, et dépasse les 5% de recettes de fonctionnement des Communes.

Jean-Pierre JOUHAUD pense que les raisonnements doivent être plus subtils. Il rappelle que les propositions de la CLECT tenaient compte des situations des Communes. M. JOUHAUD tient à préciser qu'il sera favorable à une révision des AC justifiée par le financement d'une action précise, sous réserve que les montants soient raisonnables pour chaque Commune. Il regrette que la CLECT n'ait pas adopté la répartition présentée mais considère vouée à l'échec l'étude des AC en Conseil communautaire.

Il illustre son propos en faisant références à l'étude des clés de répartition dans le cadre de la dissolution du SIVOM de Bourgneuf - Royère, pour laquelle les élus étaient nombreux à comprendre la problématique, mais peu nombreux à reprendre le personnel.



M. Le Président précise que chaque Commune pourrait également proposer la hauteur de sa participation. Martine LAPORTE pense qu'il peut effectivement s'agir d'une possibilité.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT propose un appel à mécénat.

Jean-Pierre JOUHAUD déclare que la Communauté de communes n'est pas la seule à mener des projets et que les Communes doivent également financer leurs réalisations et leur fonctionnement. Il refuse que les Communes se ruinent pour équilibrer le budget de la Communauté de communes. M. JOUHAUD pense qu'un compromis doit être trouvé et que les taux des AC pourraient être différents selon les Communes, même si cette proposition peut sembler inégalitaire. Il précise qu'un taux unique serait inégalitaire même si plus simple sur la compréhension.

Raymond RABETEAU précise que les Communes en difficulté seraient contraintes d'augmenter leur fiscalité pour équilibrer le budget communal.

Franck SIMON-CHAUTEMPS appelle à la lucidité, il faut trouver des économies plutôt que de prendre des compétences aux Communes alors que la Communauté de communes est en difficulté pour exercer ses propres compétences.

Raymond RABETEAU demande une estimation du produit de l'augmentation des bases. Christine KAPLAN précise que l'augmentation annoncée mais non confirmée de 1,2% représenterait une recette supplémentaire de 22 000€. Elle précise qu'il s'agit de la Taxe d'Habitation à hauteur de 11,16%.

Indépendamment de cette augmentation, Mme KAPLAN rappelle que les bases sont en forte baisse. Elle indique que les bases 2017 pour la TH atteignaient 16 640 000€ contre une prévision de 16 260 000€ pour l'année 2018.

M. RABETEAU souhaite connaître l'origine de la baisse de ces bases.

Mme KAPLAN suppose que cette baisse est liée à la vacance des logements.

M. RABETEAU propose donc la mise en place d'une taxe sur les logements vacants.

Joël LAINE se dit sensible à l'argument de M. JOUHAUD sur la différence de situation selon les Communes. Une baisse des AC serait catastrophique pour certaines. Il cite l'exemple de la Commune de Saint-Hilaire-La-Plaine qui dégage une capacité d'autofinancement nette de 10 000€ et pourrait prochainement connaître l'effet ciseau précité avec une dépense de 34 000€ par an pour son école.

Nicolas DERIEUX précise que les écoles ne représentent pas qu'une dépense mais rapportent en termes de population et socialement. M. LAINE insiste sur le coût financier.

Jean-Pierre JOUHAUD considère que les élus ont pour rôle de rendre des services accessibles à tous. Martine LAPORTE partage cet avis.

Joël LAINE précise que la prise en charge de l'ensemble des dépenses liées à une école à un coût. Il ajoute toutefois que ce coût n'a pas de prix.

M. Le Président propose à l'Assemblée d'ajourner la délibération n°4 sur le vote des attributions de compensation.

→ Le Conseil valide cette proposition.

M. Le Président précise que les montants des AC provisoires pour l'année 2019 doivent être votés avant le 15 février.

Jean-Pierre JOUHAUD propose de maintenir les attributions définitives 2018 pour l'année 2019 et d'ajuster les montants à l'occasion du vote du budget. Cette méthode permettrait de ne pas travailler dans la précipitation.

Martine LAPORTE est favorable à cette proposition mais s'interroge sur l'obligation de délibération du Conseil communautaire pour renseignement des montants aux Communes avant le 15 février 2019, en l'absence de rapport validé par la CLECT.

M. JOUHAUD indique qu'une délibération n'est pas nécessaire en cas de reconduction des montants appliqués l'année précédente.

Jean-Claude TRUNDE demande que les Communes disposent de chiffres précis pour l'élaboration des budgets communaux.

Au terme des débats, les propositions suivantes sont retenues :

- **Pour la réduction/suppression des actions**
  - **travail de hiérarchisation par les commissions fin janvier**
- **Pour la fiscalité**
  - **étude des services**
- **Revoir la répartition de la fiscalité entre communes et CC CSO**
  - **étude des services**
- **Vendre des biens immobiliers**
  - **Réalisation d'un état des lieux patrimoine immobilier**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Raymond RABETEAU,**  
**Le Secrétaire.**

**Sylvain GAUDY,**  
**Le Président.**